



Arles, lundi 21 mars 2022

**AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/01397**

---

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

**Défaut de signalisation ou balisage (Ponctuel sur la journée - au niveau de l'écluse de Caderousse)****Opération de maintenance // remplacement de panneaux de signalisation****Appel à la vigilance (durant le remplacement des panneaux) ( tous les usagers - dans les deux sens )**

---

**- le 23/03/2022 de 08:00 à 17:00**

- o **Rhône**  
entre les pk 214.400 (écluse mur divisoir amont Rive Gauche) et pk 215.000 (écluse mur divisoir aval Rive Gauche) - En dehors du chenal
- o **Rhône**  
au pk 214.300 (pontons plaisance amont écluse Caderousse) - En dehors du chenal
- o **Rhône**  
au pk 215.100 (pontons plaisance aval écluse Caderousse)

**Commentaire :**

En raison d'une opération de maintenance de la signalisation, les usagers de la voie d'eau sont informés que les panneaux se situant, en amont comme en aval, de l'écluse de Caderousse sur les murs divisoirs et les pontons de plaisance des secteurs pré-cités, seront momentanément absents le temps de leur remplacement.

Il s'agit :

\_sur le mur divisoir aval, du panneau C2, interdiction de s'amarrer à l'échelle et du panneau B11 (VHF19),

\_sur le mur divisoir amont, des deux panneaux A1 et B1

et

\_sur les pontons de plaisance, du panneau A5 (pontons pour les plaisances en attente d'éclusage uniquement)

Les usagers de la voie d'eau continueront de fait à appliquer, la signalisation sur ces zones pendant l'intervention de maintenance.

**Service(s) à contacter :**

CNR, 2 rue André Bonin, 69316 LYON Cedex 04

Tél : 0472006969 - Fax : 0478299617

**Date limite d'affichage :**

24/03/2022

Par délégation



Joseph VIOLLIN